



COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIE ET BOULOGNE

FEUILLE DE ROUTE

2020-2026

EDITO DU PRESIDENT :

Aux termes de l'article L5214-1 du code général des collectivités locales, la communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Issue de la fusion opérée en 2017 entre l'ancien territoire Vie et Boulogne et le Pays de Palluau, la communauté de communes Vie et Boulogne a toujours eu à cœur de se développer de manière progressive et harmonieuse.

Le « vivre ensemble » est la marque de fabrique de notre territoire, qui s'appuie sur :

- un développement équilibré et durable du territoire ;
- une intercommunalité qui respecte l'identité communale et la spécificité des territoires, qui répond à la fois aux enjeux structurants du territoire et à la proximité des services rendus aux habitants ;
- une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes.

Notre force est de réussir à avancer ensemble, de faire « bloc communal » pour relever les défis et répondre aux enjeux économiques, financiers, sociaux et environnementaux.

A l'aube de ce nouveau mandat, nous avons besoin d'établir pour les années à venir un cap et des priorités qui répondent à 4 ambitions transversales :

- 1) Conforter l'attractivité et le développement du territoire
- 2) S'engager et agir pour la transition écologique
- 3) Conforter la cohésion et la solidarité intercommunale
- 4) Rechercher systématiquement les économies d'échelle, l'efficience et la qualité des services communautaires

Le présent document a vocation à donner aux commissions, au conseil de développement, au conseil d'exploitation de l'office du Tourisme et aux services communautaires une feuille de route pour les 6 prochaines années. Elle pourra naturellement évoluer pour adapter l'action publique aux nouveaux besoins.

1. CONFORTER L'ATTRACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Les élus communautaires et municipaux, comme les usagers, éprouvent parfois des difficultés à s'approprier les actions communautaires, ce qui peut engendrer un manque de lisibilité, incompréhension, frustration voire rejet.

- **Développer une communication et une culture intercommunale :**
 - ✓ Accueillir les nouveaux arrivants, en lien avec les communes : création d'un « livret d'accueil » qui retrace les grands projets, les offres des services aux usagers, les outils numériques, réseaux sociaux, billets d'entrée au Château ou dans les piscines ...
 - ✓ Faire une présentation du bilan et des grands projets de la CCVB lors des vœux des communes
 - ✓ Développer des outils numériques conviviaux et interactifs (newsletter, intranet ...)
 - ✓ Améliorer la signalétique du territoire (entrées des bourgs et des zones activités)
 - ✓ Créer une nouvelle charte visuelle (logo)

1.2 METTRE EN ŒUVRE ET FAIRE VIVRE LE PLUIH POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Un travail important est réalisé depuis 2017 pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat.

Ce document de planification stratégique a pour objectif de définir les orientations et les règles d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années.

Le conseil communautaire a arrêté le projet le 18 novembre 2019 et il sera approuvé début d'année 2021 après l'enquête publique.

- **Pour le faire vivre et s'adapter aux nouveaux besoins, le PLUIH sera actualisé en fonction des projets communaux et intercommunaux, dans le respect de ses 3 piliers fondateurs :**
 - ✓ Conforter l'équilibre du territoire entre ruralité vivante et pôles urbains moteurs
 - ✓ Diversifier et équilibrer la production de logements sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Garantir une dynamique économique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'économie de Vie et Boulogne : axes routiers, diversité économique en complémentarité avec l'offre commerciale des centres bourgs et zones commerciales

1.3 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES ENTREPRISES

La CCVB est reconnue pour ses capacités d'accueil des entreprises et son développement économique important depuis ces 30 dernières années.

Cette offre a principalement été pensée dans une logique foncière, par aménagement de tranches successives. L'offre est donc homogène mais ne permet pas de répondre à la diversité des besoins et à l'évolution du tissu économique (baisse tendancielle de la taille des établissements, difficultés d'accès au crédit ...).

C'est par ailleurs une offre qui ne maximise pas la création de valeur (TFB, CVAE, CFE, emplois). Le bâti ne représente aujourd'hui que 10 % de la surface totale.

Enfin, les enjeux d'aménagement du territoire et environnementaux impliquent d'accompagner les entreprises.

- **Développer une gestion qualitative des zones d'activité :**
 - ✓ Anticiper le vieillissement des zones : améliorer l'entretien, programmer les remises en état et les réaménagements
 - ✓ Créer et mettre en œuvre une animation des réseaux économiques pour renforcer les relations avec les entreprises, les impliquer dans les objectifs et les choix de revalorisation des sites, les sensibiliser sur l'entretien de leur patrimoine.

- **Favoriser l'optimisation foncière des zones économiques :**
 - ✓ Sensibiliser les propriétaires pour valoriser les usagers fonciers
 - ✓ Développer des produits immobiliers partagés et les mutualisations

- **En lien avec le PCAET, accompagner les entreprises vers l'économie circulaire, « l'écologie industrielle et territoriale », l'économie sociale et solidaire :**
 - ✓ Développer les nouvelles offres de mobilités et déplacements interentreprises (covoiturage, autopartage...)
 - ✓ Soutenir l'économie circulaire et solidaire

1.4 DEVELOPPER LE TOURISME AVEC LES PROFESSIONNELS

Un travail important a été réalisé en 2018 pour élaborer une stratégie touristique sur 5 ans qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- 1) **Structurer la compétence tourisme**
 - ✓ Renforcer le rôle du conseil d'exploitation (modifier les statuts) pour impliquer davantage les professionnels
 - ✓ Créer un office du tourisme permanent à Aizenay : programme de rénovation de l'ancienne gare

2) Développer l'offre touristique :

Valorisation du château d'Apremont :

- ✓ Développer les animations, spectacles, expositions permanentes et temporaires,
- ✓ Programmer les travaux de mise en valeur de la voute cavalière,
- ✓ Aménager l'ancienne caserne pour l'accueil des visiteurs
- ✓ Aménager l'ancienne mairie pour accueillir les expositions,
- ✓ Aménager les jardins et les espaces verts,
- ✓ Développer la médiation numérique (application mobile réalité augmentée)

Développer le tourisme de patrimoine et de mémoire :

- ✓ Valorisation du patrimoine historique « Guerre de Vendée » avec la création d'un sentier/boucle sur les communes de St Etienne du bois, Les Lucs sur Boulogne et Bellevigny,
- ✓ Fenêtre d'interprétation du Château de Palluau,
- ✓ Valorisation de la chapelle et la forge de la Tulévrière (St Etienne du bois)
- ✓ Valorisation du Prieuré de Saint Paul Mont Penit

Développer le tourisme d'itinérance et nature :

- ✓ Harmoniser le balisage, la signalétique des sentiers randonnées et vélo
- ✓ Développer les parcours de pêche en lien avec la fédération
- ✓ Favoriser la création d'un parcours acrobranche dans la forêt d'Aizenay

3) Développer l'image et la promotion touristique du territoire

- ✓ Améliorer et harmoniser la signalétique : panneaux directionnels des sites, panneaux entrées des centres bourgs, totems départs circuits vélo, nouveau logo et signature en lien avec la charte de la CCVB

2. S'ENGAGER ET AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

2.1 FINALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Vie et Boulogne a été lancée en 2019. Il a été rendu obligatoire par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

- **Le territoire de Vie et Boulogne se fixe les trajectoires énergie climat air suivantes :**

Secteur	2030	2050
Consommation d'énergie	793 GWh soit -24% par rapport à 2016	565 GWh soit -46% par rapport à 2016
Production d'énergie renouvelable	325 GWh soit 41% de la consommation en 2030	515 GWh soit 91% de la consommation en 2050
Baisse des émissions de gaz à effet de serre	331 580 teq CO2 soit -34% par rapport à 2016	171 700 teq CO2 soit -66% par rapport à 2016

- **Calendrier de mise en œuvre du PCAET:**



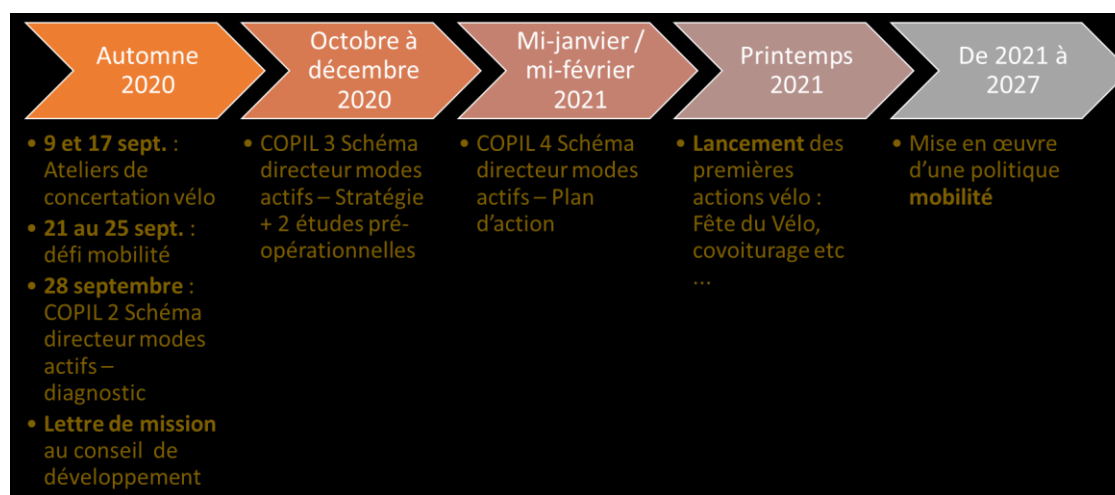
2.2 DEVELOPPER LES MOBILITES

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021 (délai du 30/12/2020 repoussé par la crise sanitaire), pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

Actuellement, la compétence de la CCVB se limite au service du transport à la demande et l'éducation routière.

Les enjeux sont particulièrement importants pour le territoire.

- **Engager dès à présent la réflexion sur la pertinence et le dimensionnement d'une prise de compétence « mobilité » en transversalité avec les politiques sectorielles de la CCVB (PCAET, économie, transports scolaires, déplacements solidaires, transports à la demande ...)**



2.3 POURSUIVRE LA POLITIQUE DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS

La mise en place de la redevance incitative le 1^{er} janvier 2020 porte déjà ses fruits avec une baisse constatée des volumes des ordures ménagères collectées.

Cette politique tarifaire était nécessaire mais elle ne sera pas suffisante :

- Les enjeux environnementaux et financiers nécessitent de mieux sensibiliser et accompagner les usagers pour réduire les déchets. La communauté de communes s'est fixé pour objectif de réduire la production des ordures ménagères à 100 kg par habitant et par an (contre 145 kg aujourd'hui).
- Les 6 déchèteries du territoire sont globalement en mauvais état et ne peuvent pas évoluer pour accueillir et traiter les nouvelles filières. Elles présentent par ailleurs de nombreuses non conformités aux règles de sécurité (cf rapport de juillet 2020 du service d'inspection : absence de garde-corps évitant les chutes dans les bennes, locaux de stockage de produits chimiques et dangereux insuffisamment ventilés et non sécurisés, sanitaires et douches non conformes, absence de vestiaires ...).
- **Conforter les performances de tri et améliorer la valorisation des déchets**
 - ✓ mener sur le terrain des campagnes de sensibilisation (création d'un poste « d'ambassadeur de tri »)
 - ✓ développer les pratiques de compostage (individuel et collectif)
 - ✓ déploiement progressif des colonnes enterrées
- **Moderniser les déchèteries et optimiser leurs organisations**
 - ✓ Engager un programme de rénovation et de restructuration de l'offre des déchèteries sur le territoire

2.4 PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire regroupe 5 bassins versants et la compétence GEMAPI a été transférée en tout ou partie à 3 syndicats mixtes :

- Syndicat mixte Bassin Versant Grand Lieu
- Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire (SAH)

Cette situation ne facilite pas la gouvernance et l'approche globale.

Parallèlement, le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026 de la compétence « assainissement », qui intègre également la gestion des eaux pluviales, implique une bonne anticipation.

L'équilibre financier du budget annexe SPANC est très fragile. Une réflexion (facturation du service, nombre de contrôles ...) doit être engagée pour garantir l'équilibre.

- **Développer la transversalité et l'approche globale de la compétence GEMAPI**
 - ✓ Mettre en place un reporting des objectifs et programmes d'actions engagés par les différents syndicats mixtes pour mieux anticiper et favoriser l'approche globale
- **Anticiper le transfert de la compétence Eau et Assainissement**
 - ✓ Lancer à partir de 2023 une étude sur les modalités du transfert de la compétence : état des lieux des ouvrages, transfert des moyens ...
- **Garantir l'équilibre financier du SPANC**
 - ✓ Engager une révision des tarifs et/ou modification de la fréquence des contrôles en 2021

3. CONFORTER LA COHESION ET LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

3.1 RENFORCER LES SERVICES A LA POPULATION EN VEILLANT A UN MAILLAGE EQUILIBRE SUR LE TERRITOIRE

La communauté de communes Vie et Boulogne est toute jeune. Issue de la fusion opérée en 2017 entre l'ancien territoire Vie et Boulogne et le pays de Palluau, elle a eu à cœur de développer progressivement ses services sur l'ensemble du territoire pour garantir le bien « vivre ensemble », la proximité, la solidarité et l'équité entre les habitants.

Cet objectif doit être poursuivi.

- **Rééquilibrer l'offre des piscines**
 - ✓ Poursuivre le programme engagé de rénovation des piscines d'Aizenay, du Poiré sur Vie et de Maché
 - ✓ Harmoniser la politique tarifaire et le niveau de prestation
- **Dans le domaine de l'habitat, développer l'ingénierie et le conseil de proximité :**
 - ✓ Créer une maison de l'habitat pour les habitants
 - ✓ Développer le conseil et accompagner les communes pour réaliser leurs projets
 - ✓ Poursuivre l'aide au logement (OPAH) : logements insalubres, précarité énergétique, bien vieillir à domicile...
- **Harmoniser le fonctionnement des bibliothèques :**
 - ✓ Engager une réflexion sur la professionnalisation des médiathèques sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Engager une réflexion sur l'accès gratuit des médiathèques
- **Développer une offre globale des services à la population à l'échelle du territoire**
 - ✓ Construire et animer un observatoire, favoriser les échanges d'expériences entre les communes
 - ✓ Définir, mettre en œuvre et coordonner un schéma de développement intercommunal dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale contractualisée entre la CAF, la CCVB et les communes ; l'objectif est d'avoir une approche partagée pour l'ensemble des habitants du territoire tout en préservant une répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité adaptée aux volontés locales.
 - ✓ Promouvoir et développer l'espace France services comme lieu d'accueil physique pour informer, orienter et accompagner les usagers pour leurs démarches administratives et numériques : emploi, retraite, santé, accès aux droits, social, documents officiels, ...
 - ✓ Poursuivre le maillage, la qualité et la proximité des services communautaires Relais assistants maternels, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents, éducation routière en veillant à les adapter si les besoins évoluent
 - ✓ Poursuive le soutien et le partenariat avec les organismes intervenant sur l'aide alimentaire, l'emploi et l'insertion
 - ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique de prévention auprès des seniors en clarifiant les missions de l'intercommunalité et celles des communes
 - ✓ Assurer le bon fonctionnement des aires d'accueil pour accueillir les gens du voyage dans le respect des obligations légales.

- ✓ Porter une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité sur l'offre de soins

3.2 DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PACTE FISCAL ET FINANCIER

Dans le contexte de réduction des financements publics, le pacte financier et fiscal permet d'identifier les ressources financières (contrats CD85 et contrats, DSIL, DETR, Leader, FPIC, fonds de concours, DSC ...), et fiscales d'un territoire, au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques tout en assurant une solidarité et une équité entre les communes.

- **Engager dès le début du mandat une étude pour définir et mettre en œuvre un pacte fiscal et financier**
 - ✓ Faire une analyse rétrospective et prospective des finances du bloc communal
 - ✓ Identifier les marges de manœuvre et définir des objectifs
 - ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un pacte fiscal et financier

4. RECHERCHER SYSTEMATIQUEMENT LES ECONOMIES D'ECHELLE, L'EFFICIENCE ET LA QUALITE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

4.1 DEVELOPPER LA MUTUALISATION ET LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

De nombreux équipements ont été transférés ces dernières années à la communauté de communes : déchèteries, Château d'Apremont, les piscines, locaux de la cicadelle, Secours catholique, Acemus Tremplin, voiries, ...

Ces transferts de patrimoine offrent l'opportunité de mutualiser et optimiser les services publics.

- **Rechercher des solutions alternatives**
 - ✓ Etudier et mettre en place des conventions de gestion de service avec les communes, groupements de commande (entretien voirie, bâtiments ...)
 - ✓ Etudier la pertinence d'une DSP pour la gestion globale de la zone de loisirs d'Apremont
 - ✓ Rechercher des pistes de mutualisation avec les communes sur toutes les fonctions supports

4.2 EVALUER LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

On ne s'interroge pas suffisamment sur la valeur ajoutée ou l'efficacité d'une gestion intercommunale.

- **Mesurer l'impact de chaque nouvelle mission ou compétence :**
 - ✓ Réaliser systématiquement une analyse bilan coûts /avantages, faisabilité, pertinence, gouvernance avant de prendre une nouvelle compétence
- **Evaluer les actions communautaires :**
 - ✓ Au sein de chaque service, réaliser chaque d'année un bilan d'activité et une évaluation des résultats par rapports aux objectifs attendus, aux coûts, aux moyens dédiés
 - ✓ Favoriser la concertation et les échanges (communes, conseil de développement, conseil d'exploitation, partenaires, usagers ...) qui permettent d'avoir un retour sur la qualité et le degré de satisfaction du service et ainsi de l'améliorer en continu.